



24 avenue Filienne Soulié  
12200 Villefranche de Rouergue  
☎ 05-65-15-01-13  
☎ 05-65-81-20-27  
✉ 01212552@ac-toulouse.fr  
Site : lycee-saint-joseph.com

Date d'entrée : .....

Classe demandée : .....

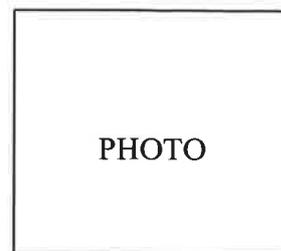
Cuisine

Comm Ser Rest

# fiche d'inscription L.P.

\*\*\*\*\*

**A rapporter lors du rendez-vous**



## Identité de l'élève

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Dépt : .....

Nationalité : .....

SEXE : M / F

## Identité des responsables

Nombre d'enfants à charge : [ ]

**PERE**  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél D : .....  
Tél B : .....  
Tél P : .....  
Adresse mail : .....  
.....

**MERE**  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél D : .....  
Tél B : .....  
Tél P : .....  
Adresse mail : .....  
.....

**SI # DES PARENTS**  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél D : .....  
Tél B : .....  
Tél P : .....

## Scolarité précédente

Années	Etablissements antérieurs	Commune	Classes
20../20..			
20../20..			
20../20..			

## Situation de l'élève

D. Pensionnaire

Externe

Interne

## Autorisations Diverses

Acceptation communication des coordonnées à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.)

Oui  Non

L'élève est autorisé à être pris en photo (photo scolaire, ENT, presse...)

Oui  Non

Signature du ou des responsables :

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans cette fiche font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6.01.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pourrez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

RDV Directeur \_\_\_\_\_  
Eléments du dossier :  
[2 P Identité] [Chèque pour timbres]  
[Constit° dossier] [Convention scolarisat°]  
[Bull.Notes] [1exeat]  
[Photocopies livret de famille complet]  
[Certificat médical]

LV1	Anglais
LV2	Espagnol
	<input type="checkbox"/> OUI
	<input type="checkbox"/> NON

Observations :

Pour MC



---

***Mention Complémentaire Cuisinier en desserts de restaurant***

**ELEVE :**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_

N° Mobile élève : \_\_\_\_\_

Adresse courriel élève : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

N°Insee : \_\_\_\_\_

***Joindre une lettre de motivation plus 1 CV***



24 avenue Etienne Soulié  
12200 Villefranche de Rouergue  
☎ : 05-65-45-01-13  
☎ : 05-65-81-20-27  
Email : 0121255z@ac-toulouse.fr  
Site : lycee-saint-joseph.com

Document  
à conserver

## CONTRAT DE SCOLARISATION

### COLLEGE – LYCEES SAINT JOSEPH

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Entre :

L'ETABLISSEMENT : **Collège et Lycées Saint-Joseph**

Et Monsieur et/ou Madame. ....

Demeurant .....

Représentant(s) légal(aux), de l'élève.....

Désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève [.....] sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Collège et Lycées St Joseph**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

#### Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement Collège et Lycées St Joseph s'engage à scolariser l'élève [.....] en classe de [.....] pour l'année scolaire 2018-2019.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'internat selon les choix définis par les parents (cf fiche d'inscription).

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents (cf modalités financières).

#### Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'élève [.....] en classe de [.....] au sein de l'établissement **Collège et Lycées Saint-Joseph Villefranche de Rouergue** pour l'année scolaire 2018-2019.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, de la charte informatique et des modalités financières de l'établissement.

En contrepartie de la prestation dispensée par l'établissement, Monsieur et/ou Madame [.....] s'engage(nt) à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (contributions, demi-pension, internat, activités culturelles et sportives...)

**Article 4 - Coût de la scolarisation :**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans les modalités financières.

**Article 5 - Assurances :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'élève pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dès la rentrée.

**Article 6 - Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

**Article 7 - Durée et résiliation du contrat :**

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

**Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement de la contribution des familles pour la période engagée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- . Déménagement,
- . Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- . Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

**Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), ou des responsables légaux, sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

**Article 9 - Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

A ..... Le .....

Signature du(des) parent(s)

Signature du chef d'établissement





24 avenue Etienne Soulié  
12200 Villefranche de Rouergue  
☎ : 05-65-45-01-13  
☎ : 05-65-81-20-27  
Email : 0121255z@ac-toulouse.fr  
Site : lycee-saint-joseph.com

**Document  
à retourner signé**

## CONTRAT DE SCOLARISATION

### COLLEGE – LYCEES SAINT JOSEPH

*ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION*

Entre :

L'ETABLISSEMENT : **Collège et Lycées Saint-Joseph**

Et Monsieur et/ou Madame. . . . .

Demeurant . . . . .

Représentant(s) légal(aux), de l'élève . . . . .

Désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève [ ] sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Collège et Lycées St Joseph**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

#### Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement Collège et Lycées St Joseph s'engage à scolariser l'élève [ ] en classe de [ ] pour l'année scolaire 2018-2019.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'internat selon les choix définis par les parents (cf fiche d'inscription).

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents (cf modalités financières).

#### Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'élève [ ] en classe de [ ] au sein de l'établissement **Collège et Lycées Saint-Joseph Villefranche de Rgue** pour l'année scolaire 2018-2019.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, de la charte informatique et des modalités financières de l'établissement.

En contrepartie de la prestation dispensée par l'établissement, Monsieur et/ou Madame [ ] s'engage(nt) à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (contributions, demi-pension, internat, activités culturelles et sportives...

#### Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans les modalités financières.

**Article 5 - Assurances :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'élève pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dès la rentrée.

**Article 6 - Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

**Article 7 - Durée et résiliation du contrat :**

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

**Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement de la contribution des familles pour la période engagée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- . Déménagement,
- . Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- . Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

**Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), ou des responsables légaux, sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

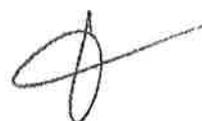
**Article 9 - Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

A ..... Le .....

Signature du(des) parent(s)

Signature du chef d'établissement





**Document  
à retourner signé**

## CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE

Cette charte a pour objet de définir les modalités et les conditions d'utilisation des accès à Internet.

Ce n'est pas une loi mais un CODE moral et un CODE de bonne conduite.

Son non-respect peut non seulement engager votre responsabilité personnelle en tant que simple citoyen et également nuire directement ou indirectement à tout ou partie de l'établissement.

L'Internet est avant tout un réseau d'utilisateurs.

Loin d'être de simples consommateurs, vous êtes de véritables acteurs de l'Internet. Cela vous confère des droits mais aussi des devoirs.

A l'intérieur du collège-lycée Saint-Joseph, l'accès à l'Internet est possible tout au long de la journée mais celui-ci est un privilège et non un droit et encore moins un droit acquis.

### 1°) Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans ce document s'appliquent à tout utilisateur.

### 2°) Objectifs pédagogiques

Tout utilisation d'Internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques et de projet personnels de l'élève (orientation). L'informatique peut avoir une multitude d'applications, mais au collège et au lycée, elle est un outil de travail.

### 3°) Utilisation des logiciels et d'Internet

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- d'obtenir le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs, sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa personnalité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site condamnable (hacking, cracking, pornographique, révisionniste, raciste...)
- d'utiliser des logiciels piratés

D'une manière générale chaque utilisateur s'interdit de se livrer à une activité qui serait préjudiciable au bon fonctionnement du réseau (introduction de virus, dégradation du matériel...). La possession, la réalisation ou l'utilisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite. L'incitation à de tels objectifs est elle même condamnable et répréhensible.

→ Pour terminer, il est rappelé que chaque utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail en laissant une session ouverte. Déconnecter l'ordinateur du réseau lorsqu'on fini de travailler et ne pas l'éteindre inutilement.

#### **4°) Respect du droit informatique et de la propriété intellectuelle**

Il existe des dispositions législatives et réglementaires concernant ce domaine d'activité et des sanctions encourues en cas d'infractions (« nul n'est censé ignorer la loi ») ainsi que des principes déontologiques (devoirs) qui s'imposent à tous en la matière.

L'utilisation des ressources informatiques du collège-lycée est soumise aux lois en vigueur dont les principales sont :

- loi 88-19 du 5 janvier 1988 sur la fraude informatique
- loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés »
- loi 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 sur la propriété intellectuelle
- loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et autre mode de communication
- loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifié en 1986
- loi 90-615 du 13 juillet 1990, qui condamne toute discrimination (raciale, religieuse ou autre)
- le nouveau Code Pénal pour les articles sur les atteintes à la personnalité, aux mineurs et le droit l'image.

→ En conclusion, il est rappelé selon l'article 1382 du Code civil :

« Les lycéens doivent être conscients que, quel que soit le type de publication adopté, leur responsabilité est pleinement engagée dans les tribunaux tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs non émancipés, la responsabilité est transférée aux parents. » (circulaire n° 91-051 du 6 mars 1991)

#### **5°) Utilisation des moyens informatiques**

Vous vous engagez à prendre soin du matériel et des locaux informatiques (2 salles informatiques, CDI, laboratoires et salle de technologie ) mis à votre disposition.

La priorité est donnée au travail pédagogique et aux activités professionnelles en relation directe avec l'enseignement dispensé en cours :

- Utilisation des logiciels : word, excel, BCDI, de comptabilité...
- Utilisation d'Internet pour toute documentation en lien avec le travail demandé par les enseignants ou en lien avec le référentiel de formation.
- Utilisation de moyens informatiques : scanner, imprimantes...

→ **En revanche, il est rappelé que la messagerie électronique personnelle et « les Chats » (discussion en direct) n'entrent pas dans le cadre pédagogique**

**Je déclare avoir pris connaissance de la charte réglementant l'accès informatique**

Signature Parents

Signature Élève